
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

**Pour des rénovations plus nombreuses et performantes,
dans le cadre du dispositif MaPrimeRenov',
la CAPEB demande de**

PARCOURS SORTIE ÉNERGIES FOSSILES

- › Pouvoir mobiliser ce pilier même en cas de passoires thermiques
- › Ne pas imposer la mise en place d'un mode de chauffage décarboné quand le logement dispose d'une chaudière récente (de moins de 10 ans) avec une performance énergétique satisfaisante (THPE) ou un dispositif de chauffage hybride

PARCOURS ACCOMPAGNÉ RÉNOVATION D'AMPLEUR

- › Permettre sa mobilisation dans le cadre d'un parcours travaux de 3 à 5 ans, avec un dispositif d'aides bonifiées au fur et à mesure de la réalisation effective des travaux
- › N'exiger l'accompagnement d'un accompagnateur Rénov que lorsque le nombre d'accompagnateurs compétents sera suffisant dans un département donné
- › Donner la capacité à un groupement momentané d'entreprises de pouvoir le mobiliser
- › La possibilité de recourir à un mandataire financier pour le parcours rénovation d'ampleur doit être supprimée

DE MANIÈRE GÉNÉRALE :

- › Incrire le parcours de travaux en lien avec le logement dans le carnet d'information du logement
- › Maintenir une diversité des modes de chauffage pour répondre à l'ensemble des situations et des problématiques
- › Soutenir l'innovation et notamment le développement d'une filière biogaz
- › Faciliter la création des groupements momentanés d'entreprise
- › Créer un prêt vert en 3 clics (garanti par l'État), distribué par toutes les banques, pour financer le reste à charge des ménages